

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 17 septembre 2003

Numéro de la résolution CE03 1991

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (CO92 03386) », de manière à modifier les aires d'affectation « Habitation » et « Commerce/Habitation » pour « Commerce » et la catégorie de hauteur et de densité « 9A » pour la catégorie de hauteur et de densité « 3A » pour les lots situés actuellement dans l'aire d'affectation « Habitation », soit les lots 1 074 622, 1 074 623, 1 074 654, 1 074 659 à 1 074 711 sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget, entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima du district de Rivière-des-Prairies, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1032931029
40.005

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière